



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

No. produit	0007_758_MSDS_Canada_French_SW
Nom de la substance	<b>INDUSTRIAL DE-ICER</b>
Renseignements sur la société	Sprayway, Inc. Sprayway, Inc. 1005 Westgate Avenue Addison, IL 60101 United States
Company phone	
Emergency telephone US	1-800-332-9000
Emergency telephone outs US	1
Version n°	01
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	06-mai-2009
Date de péremption	23-Aug-2016
Usage du produit	Dégivreur

## 2. Identification des risques

**Description générale des risques** CONTENU SOUS PRESSION.  
Toxique. Aérosol inflammable. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Génère une projection de flamme à ouverture de valve totale et retour de flamme à tout degré d'ouverture de la valve. S'enflamme facilement au contact d'une source de chaleur, d'un étincelle ou d'une flamme. VAPEUR NÉFASTE.

Peut être mortel si inhalé.

Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Poison - peut être mortel ou provoquer la cécité en cas d'ingestion.

### Effets potentiels sur la santé

<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
<b>Yeux</b>	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
<b>Peau</b>	Le contact fréquent ou prolongé peut causer délipidation et dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite.
<b>Inhalation</b>	Un mauvais emploi intentionnel par la concentration ou l'inhalation du produit peut s'avérer nocif ou mortel. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Ingestion</b>	Une exposition par ingestion d'un aérosol est peu probable. Des composants du produit peuvent être absorbés par ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Effet irritant. Peut causer des nausées, des maux d'estomac et des vomissements.

**Organes cibles** Cardiaque. Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Poumons. Système respiratoire.

**Effets chroniques** Tout contact prolongé ou répété peut entraîner un dessèchement de la peau pouvant provoquer une irritation Le contact fréquent ou prolongé peut causer délipidation et dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite.

**Signes et symptômes** Les symptômes sont prostration, halètement, pâleur et mouvements non coordonnés. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.

**Effets potentiels sur l'environnement** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
ALCOOL MÉTHYLIQUE	67-56-1	40 - 70
Isopropanol	67-63-0	7 - 13

Composants	No CAS	Pour cent
Dioxyde de carbone	124-38-9	1 - 5
Éthylène glycol	107-21-1	1 - 5
Propane	74-98-6	1 - 5
Autres composés sous les niveaux déclarables		10 - 30

#### 4. Premiers soins

##### Procédures de premiers soins

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'il y a présence de lentille cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer les lentilles. Continuer de rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
<b>Contact cutané</b>	Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur une partie de la peau non-affectée. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.
<b>Inhalation</b>	Sortir au grand air. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.
<b>Ingestion</b>	Si la matière est ingérée, contacter immédiatement un centre antipoison. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer soigneusement la bouche. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié.

##### Avis aux médecins

Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

##### Conseils généraux

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

#### 5. Mesures de lutte contre le feu

##### Indice d'inflammabilité

Inflammable d'après les critères du SIMDUT. Les vapeurs peuvent atteindre une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

##### Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié** Poudre. Mousse résistante à l'alcool. Eau. Eau pulvérisée. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Méthodes d'extinction inappropriées** Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

##### Protection pour les pompiers

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique** Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

**Équipement de protection pour les pompiers** Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. Les vêtements de protection de pompier pour feu du bâtiment n'apporteront qu'une protection limitée. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque de protection. Ne pas diriger d'eau vers la source de la fuite ou les dispositifs de sécurité ; cela pourrait provoquer la formation de givre. Dans le cas d'un incendie très important, utiliser des lances sur affût télécommandées ou des canons à eau; si c'est impossible, quitter la zone et laisser le feu brûler. Ne pas diriger le jet d'eau vers la source de la fuite ou les dispositifs de sécurité en raison des risques de givrage. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler. Certains de ces matériaux, en cas de renversement, risquent de s'évaporer en laissant un résidu inflammable.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
<b>Données sur l'explosibilité</b>	
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Donnée inconnue.
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Donnée inconnue.

## 6. Procédures en cas de déversement

<b>Précautions individuelles</b>	Songer à une évacuation initiale dans la direction du vent d'au moins 500 mètres (1/3 mile). Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Tenir à l'écart des zones basses. Attention au retour de flamme. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Mesures de précautions environnementales</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.
<b>Méthodes de confinement</b>	Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Si possible, tourner les récipients qui fuient de manière à ce qu'il s'en dégage des gaz plutôt que du liquide. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits Tenir à l'écart des zones basses. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Ventiler la zone. Ne pas rejeter dans l'environnement. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer selon les réglementations applicables. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. Après retrait, rincer abondamment et en profondeur la surface contaminée avec de l'eau.
<b>Autres informations</b>	Nettoyer selon les réglementations applicables.

## 7. Manutention et entreposage

<b>Manutention</b>	Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Ne pas respirer la brume ni vapeur. Éviter le contact oculaire avec cette matière. Éviter le contact cutané avec cette matière. Éviter l'exposition prolongée. Éviter le contact de la matière avec les vêtements. Lavez vigoureusement après manipulation.
--------------------	---

## Entreposage

Conserver sous clé. Contenu sous pression. La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer à des températures au-dessus de 120 °F/49 °C, car il pourrait brûler. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Level 1 Aerosol (NFPA 30B)

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Méthanol (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm	
	TWA	5000 ppm	
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m <sup>3</sup>	Aérosol
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	

#### Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Méthanol (CAS 67-56-1)	BEI	15 mg/l
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	BEI	40 mg/l

#### Canada. VLE Alberta. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur
Méthanol (CAS 67-56-1)	STEL	328 mg/m <sup>3</sup>
	TWA	250 ppm
		262 mg/m <sup>3</sup>
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	200 ppm
	TWA	54000 mg/m <sup>3</sup>
		30000 ppm
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	Plafond	9000 mg/m <sup>3</sup>
		5000 ppm
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	100 mg/m <sup>3</sup>
	TWA	984 mg/m <sup>3</sup>
		400 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	492 mg/m <sup>3</sup>
		200 ppm
		1000 ppm

#### Canada. VLE Colombie-Britannique. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)

Composants	Type	Valeur	Forme
Méthanol (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	15000 ppm	
	TWA	5000 ppm	
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m <sup>3</sup>	Aérosol
	STEL	50 ppm	Vapeur.
		20 mg/m <sup>3</sup>	Particule.

**Canada. VLE Colombie-Britannique. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	TWA	10 mg/m3	Particule.
	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Méthanol (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm	
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	TWA	5000 ppm	Aérosol
	Plafond	100 mg/m3	
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	

**Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Méthanol (CAS 67-56-1)	STEL	328 mg/m3	
		250 ppm	
	TWA	262 mg/m3	
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	200 ppm	
		54000 mg/m3	
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	TWA	30000 ppm	
		9000 mg/m3	
	Plafond	5000 ppm	
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	127 mg/m3	Vapeur et brouillard.
		50 ppm	Vapeur et brouillard.
Propane (CAS 74-98-6)		1230 mg/m3	
	TWA	500 ppm	
		983 mg/m3	
	TWA	400 ppm	
		1800 mg/m3	
		1000 ppm	

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur
Méthanol (CAS 67-56-1)	PEL limite d'exposition autorisée	260 mg/m3
		200 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	PEL limite d'exposition autorisée	9000 mg/m3
		5000 ppm
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	PEL limite d'exposition autorisée	980 mg/m3
		400 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	PEL limite d'exposition autorisée	1800 mg/m3
		1000 ppm

## Directives au sujet de l'exposition

### Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

### États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

**Contrôle ingénieur** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

## Équipement de protection individuelle

**Protection pour les yeux et le visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau** Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Porter un équipement de protection contre les produits chimiques spécialement conçu à cet effet et recommandé par le fabricant.

**Protection respiratoire** Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

## 9. Caractéristiques chimiques et physiques

<b>Apparence</b>	Gaz comprimé liquéfié.
<b>Point d'ébullition</b>	73.49 °C (164.28 °F) évalué
<b>Couleur</b>	Clair.
<b>Point d'éclair</b>	-104.44 °C (-156.00 °F) Propulseur évalué
<b>Forme</b>	Aérosol
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Donnée inconnue.
<b>Odeur</b>	Alcoolique.
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	9.5 - 10.5 évalué
<b>État physique</b>	Gaz.
<b>Pression de vapeur</b>	95 - 105 psig @ 70F évalué
<b>Solubilité (eau)</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité</b>	0.837 évalué évalué
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume</b>	12 % évalué
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume</b>	6.7 % évalué
<b>Autres données</b>	
<b>Chaleur de combustion</b>	16.66 kJ/g évalué

## 10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	Risque d'inflammation.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Les conteneurs d'aérosol sont instables à une température au-dessus de 49 °C. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Donnée inconnue.

## 11. Données toxicologiques

### Données toxicologiques

Produit	Espèces	Résultats d'essais
Fast Acting WInshield De-Icer (CAS Mélange)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Autre</i>		
DL50	Cobaye	5553.0049 mg/kg, évalué
	Hamster	13359.3809 mg/kg, évalué
	Lapin	2843.4802 mg/kg, évalué
	Rat	2470.4871 mg/kg, évalué
	Singe	4.6848 g/kg, évalué
	Souris	4502.0469 mg/kg, évalué
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	19072.4629 mg/kg, évalué 72.9714 ml/kg, évalué
	Rat	14212 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Chat	133.3752 mg/l, 4.5 heures, évalué 68.2101 mg/l, 6 heures, évalué
	Rat	99941.5938 mg/l, 4 heures, évalué 72142.3516 mg/l, 15 minutes, évalué 136.6389 mg/l, 6 heures, évalué 110 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	Chat	42576.1289 mg/kg, évalué
	Chien	9270.1455 mg/kg, évalué
	Cobaye	12.3855 g/kg, évalué
	Lapin	15.5465 g/kg, évalué
	Rat	29.3197 g/kg, évalué
	Singe	3.1232 g/kg, évalué
	Souris	8007.9565 mg/kg, évalué
<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'essais</b>
ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Autre</i>		
DL50	Cobaye	3556 mg/kg
	Hamster	8555 mg/kg
	Lapin	1826 mg/kg
	Rat	2131 mg/kg
	Singe	3 g/kg
	Souris	4100 mg/kg
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	15800 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Chat	85.41 mg/l, 4.5 heures 43.68 mg/l, 6 heures
	Rat	64000 mg/l, 4 heures

Composants	Espèces	Résultats d'essais
		87.5 mg/l, 6 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Chien	8000 mg/kg
	Lapin	14.4 g/kg
	Rat	5628 mg/kg
	Singe	2 g/kg
	Souris	7300 mg/kg
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Autre</i>		
DL50	Rat	2800 mg/kg
	Souris	5.8 g/kg
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	9530 mg/kg
<i>Orale</i>		
DL50	Chat	1650 mg/kg
	Chien	5500 mg/kg
	Cobaye	8.2 g/kg
	Rat	5.89 g/kg
	Souris	14.6 g/kg
Isopropanol (CAS 67-63-0)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Autre</i>		
DL50	Rat	1099 mg/kg
	Souris	1509 mg/kg
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	12800 mg/kg
<i>Orale</i>		
DL50	Chien	4797 mg/kg
	Lapin	5.03 g/kg
	Rat	4.7 g/kg
	Souris	3600 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 1442.847 mg/l, 15 minutes 658 mg/l/4h

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Effets aigus** Aiguë DL50: 14212 mg/kg, Rat, Cutané  
**Effets locaux** Très toxique par inhalation.  
**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive.

**Cancérogénicité**

**Carcinogènes selon l'ACGIH**

Éthylène glycol (CAS 107-21-1) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.  
Isopropanol (CAS 67-63-0) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.



## 12. Données écologiques

### Données écotoxicologiques

Produit	Espèces		Résultats d'essais
Fast Acting Winshield De-Icer (CAS Mélange)			
Algues	IC50	Algues	10061 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	21935.8262 mg/l, 48 heures, évalué
Poisson	CL50	Poisson	18645 mg/L, 96 heures
Composants	Espèces		Résultats d'essais
ALCOOL MÉTHYLIQUE (CAS 67-56-1)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	> 10000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	> 100 mg/l, 96 heures
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)			
Crustacés	CE50	Daphnia	46300 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	8050 mg/l, 96 heures
Isopropanol (CAS 67-63-0)			
Algues	IC50	Algues	1000.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	13299 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 1400 mg/l, 96 heures

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

<b>Écotoxicité</b>	CL50: 18645 mg/L, Poisson, 96.00 heures IC50: 10061 mg/L, Algues, 72.00 heures Les composants de ce produit ont été identifiés comme pouvant avoir des effets négatifs sur l'environnement.
<b>Effets sur l'environnement</b>	Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de partage</b>	
Ethylene Glycol	-1.36
Isopropanol	0.05
Methyl Alcohol	-0.77
Propane	2.36

## 13. Élimination des résidus

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Contenu sous pression. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Incinérer le matériau en milieu contrôlé dans un incinérateur homologué. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Lorsqu'il est mis au rebut, ce produit doit être considéré comme un déchet inflammable de type D001 selon la RCRA (Resource Conservation and Recovery Act - É.-U.). Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Ne pas réutiliser des récipients vides.

## 14. Informations relatives au transport

### TDG

N° ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition UN	AÉROSOLS, inflammables contenant des matières de la classe 6.1, groupe d'emballage III
Classement des dangers	2.1
Classement des dangers subsidiaires	6.1
Polluant marin	•
Dispositions particulières	80 SOR/2002-306
Étiquettes requises	Aucune
Exceptions liées au conditionnement	If <1L: Limited Quantity

### IATA

UN number	UN1950
UN proper shipping name	Aerosols, flammable, containing substances in Division 6.1, Packing Group III
Transport hazard class(es)	2.1
Subsidiary class(es)	6.1
Labels required	2.1, 6.1
ERG code	10P
Special precautions for user	Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.
Packaging Exceptions	LTD QTY

### IMDG

UN number	UN1950
UN proper shipping name	AEROSOLS
Transport hazard class(es)	2.1
Subsidiary class(es)	6.1
Labels required	2.1, 6.1
Special precautions for user	Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.
Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code	Not applicable.
Packaging Exceptions	NOT a LTD QTY

### IATA; IMDG; TDG



## 15. Données réglementaires

**Règlements du Canada** Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.

**Situation SIMDUT** Contrôlé

**Classement SIMDUT**  
A - Gaz comprimé  
B5 - Aérosols Inflammables  
D1B - immédiat / grave - TOXIQUE  
D2A - autres effets toxiques - TRÈS TOXIQUE  
D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

### L'étiquetage SIMDUT



## Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

### Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

### Cette fiche technique signalétique comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) :

Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.